

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 20 mai 2015, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet suppléant
Nathalie Bresse, Ascot Corner
Walter Dougherty, Bury
Jean Bellehumeur, Chartierville
Noël Landry, Cookshire-Eaton
Mariane Paré, Dudswell
Bertrand Prévost, Hampden
Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick
Lionel Roy, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton
Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2015-05-8565

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle

- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Francine Bergeron, RCGT – présentation des états financiers et du rapport du vérificateur 2014 de la MRC

- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 15 avril 2015 - assemblée ordinaire
 - 6.2 Suivi du procès-verbal
 - 6.2.1 MRC (réflexion) quelle orientation souhaitons-nous ?
 - 6.2.2 Meilleure procédure pour optimiser le suivi du schéma incendie
 - 6.2.3 Appropriation du PALÉE et rappel de l'enjeu du sous-financement – suivi de l'atelier de travail

- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 7.1 Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées par les municipalités à leurs règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 406-14
 - 7.2 Appel d'offres – Rivière Eaton - conclusion

- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Avis de motion : règlement établissant les règles des rencontres du comité administratif (CA)
 - 8.3 Séance du conseil du 17 juin - avis pour changement de lieu (Hampden)
 - 8.4 Séance du CA du 17 juin – avis pour changement de lieu (Scotstown)
 - 8.5 Prolongation du bail, 61 rue Laurier, East Angus

- 9/ Environnement
 - 9.1 Adoption du plan d'action de projet Climat municipalités
 - 9.2 Appel d'offres – fosses septiques
 - 9.3 Résolution d'appui à Concertation Estrie
 - 9.4 Résolution d'appui à la Ressourcerie pour la collecte des RDD
 - 9.5 Résolution d'appui MRC du Val-Saint-François – Plastiques agricoles

- 10/ Évaluation
 - 10.1 Modernisation des matrices graphiques

- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 Schéma couverture de risques en incendie
 - 11.1.1 Adoption du rapport annuel 2014 du schéma de couverture incendie
 - 11.2 Comité sécurité publique
 - 11.2.1 Bilan des activités de la SQ 2014 - 2015
 - 11.2.2 Adoption du Plan d'action local et régional (PARL) 2015-2016
 - 11.2.3 Desserte récréotouristique
 - 11.2.4 Souper – bénéfice crabe à volonté

- 12/ Projets spéciaux
 - 12.1 Parc du Marécage des Scots - Adjudication - Appel d'offres piste multifonctionnelle
 - 12.2 Internet haute vitesse – renouvellement contrat Xittel

- 13/ Développement local
 - 13.1 Nomination du conseil d'administration du CLD
 - 13.2 Pacte rural 2 – Reddition de compte finale 2014
 - 13.3 Pacte rural 3 – Adoption des projets (local et supra local)
 - 13.4 Adoption du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

- 14/ Réunion du comité administratif
 - 14.1 1^{er} avril 2015 – assemblée ordinaire
 - 14.2 15 avril 2015 – assemblée ordinaire

- 15/ Intervention du public dans la salle

- 16/ Correspondance

- 17/ Questions diverses
 - 17.1 Suivi de la consultation de la FQM en vue du rendez-vous des régions; objectifs pacte fiscal pluriannuel

- 18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Francine Bergeron, RCGT – présentation des états financiers et du rapport du vérificateur 2014 de la MRC

Madame Francine Bergeron fait la présentation des états financiers pour l'année 2014.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 15 avril 2015

RÉSOLUTION N° 2015-05-8566

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 avril 2015.

ADOPTÉE

6.2 Suivi non à l'ordre du jour

6.2.1 MRC (réflexion) quelle orientation souhaitons-nous ?

Afin de bien nous assurer que cette réflexion sera correctement mise en branle et qu'elle conduise à des bénéfices concrets, une deuxième rencontre est prévue entre le directeur général, la préfet et Bruno Gobeil, maire de La Patrie, instigateur de cette réflexion qui s'annonce très intéressante.

6.2.2 Meilleure procédure pour optimiser le suivi du schéma incendie

Pour chacune des municipalités, tous les courriels concernant ce dossier seront envoyés au directeur du service incendie, au directeur général et au maire afin d'assurer un suivi optimal.

6.2.3 Appropriation du PALÉE et rappel de l'enjeu du sous-financement – suivi de l'atelier de travail

Retour sur l'atelier de travail tenu avant l'AGA du CLD qui a eu lieu à Saint-Isidore-de-Clifton le 29 avril dernier. Avant d'entamer la réflexion sur l'utilisation optimale du nouveau fonds de développement territorial, il faut que l'ensemble du conseil maîtrise bien l'utilisation actuelle des contributions gouvernementales que nous recevons déjà et qui constitue la forte majorité du fonds. Il est rappelé qu'en atelier de travail juste avant ce conseil, la valeur du FDT a été déposée, soit 939 557 \$. Les balises d'utilisation seront connues incessamment.

Il faut également bien nous approprier le PALÉE qui est le plan d'action de développement économique du CLD, le bras livreur pour ce mandat de la MRC. Un document approfondissant chacun des projets du PALÉE a été acheminé avec la convocation et présenté lors de l'atelier du 29 avril.

Le point 13 est devancé

13/ Développement local

13.1 Nomination du conseil d'administration du CLD

RÉSOLUTION N° 2015-05-8567

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration du CLD sera formé de :

Administrateurs avec droit de vote :

Gaétane Plamondon : Tardif Diesel inc.

Renaud Bergeron : Blanchette et Blanchette

Benoit Fortin : Léo Désilets, maître herboriste inc.

Richard Tanguay : Comité des résidences Weedon

Jean-Paul Gendron : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, table GIRT

Un poste reste vacant. Le CA du CLD verra à combler le poste.

Et les membres du comité administratif de la MRC :

Nathalie Bresse : Municipalité d'Ascot Corner

Nicole Robert : MRC du Haut-Saint-François

Kenneth Coates : Municipalité du Canton de Westbury

Walter Dougherty : Municipalité de Bury

Noël Landry : Ville de Cookshire-Eaton

Robert G. Roy : Ville d'East Angus

Marcel Langlois : Municipalité du Canton de Lingwick

Observateurs sans droit de vote :

Lynda Guillette : Centre local d'emploi

David Malo : Ministère de l'Économie de l'Innovation et des Exportations

ADOPTÉE

13.2 Pacte rural 2 – Reddition de compte finale 2014

Les élus ont reçu la liste des projets totalisant 8 792 975,42 \$ financé à 33% par le Pacte rural, 35 % par les acteurs du HSF (principalement les municipalités) et 32 % par d'autres ministères du Québec incluant le CLD quand il n'était pas promoteur.

RÉSOLUTION N° 2015-05-8568

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François approuve la liste des cent (100) projets ainsi que les montants du Pacte rural 2007-2014 affectés à ces projets.

ADOPTÉE

13.3 Pacte rural 3 – Adoption des projets (local et supra local)

La Patrie – Identification et communication à La Patrie

RÉSOLUTION N° 2015-05-8569

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le projet ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural ci-dessous ;

QUE le projet local suivant puisse être financé avec le fonds du Pacte rural ;

Identification et communication à La Patrie

<u>Pacte rural</u> :	12 116,93\$
<u>Municipalité</u> :	13 000,00\$
<u>Bénévolat</u> :	20 000,00\$
<u>Coût total</u> :	<u>45 116.93\$</u>

Le projet consiste à accroître le sentiment d'appartenance de la population et l'embellissement de la municipalité de La Patrie par la mise en place collective d'outils de communication et d'une image de marque dont les citoyens seront fiers. Dans le cadre de cette intention, un plan de communication sera élaboré en collaboration avec les citoyens, les artistes de la communauté ainsi que les élus afin de réaliser un slogan, un logo, un site Internet ainsi que des enseignes.

Le projet est accepté sur la base de la grille d'évaluation locale.

ADOPTÉE

Supra local – Directeur du développement aéroportuaire

RÉSOLUTION N° 2015-05-8570

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le projet ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural ci-dessous ;

QUE le projet supra local suivant puisse être financé avec le fonds du Pacte rural ;

Directeur du développement aéroportuaire

<u>Pacte rural</u> :	40 000,00\$
<u>Municipalités</u> :	20 000,00\$
<u>Bénévolat</u> :	00 000,00\$
<u>Coût total</u> :	<u>60 000,00\$</u>

Le projet consiste à l'embauche sur deux ans d'un directeur au développement de la zone aéroportuaire pour la mise en place spécifique 1- d'un vol régulier en collaboration avec la ville de Sherbrooke ; 2- du projet ALERTE.

Le projet est accepté sur la base de la grille d'évaluation supra locale.

ADOPTÉE

13.4 Adoption du rapport final du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

Deux corrections mineures seront apportées au texte du rapport soit concernant l'agent de développement municipal ainsi que le parc du marécage des Scots

RÉSOLUTION N° 2015-05-8571

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'approuver le rapport final du fonds de soutien aux territoires en difficulté;

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou son adjoint à signer le rapport.

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

- 7.1 Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées par les municipalités à leurs règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 406-14

RÉSOLUTION N° 2015-05-8572

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

QUE conséquemment à l'adoption du Règlement n° 406-14 « *Règlement modifiant le Règlement n° 124 98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin de permettre sous certaines conditions la réduction de la distance minimale entre deux intersections* », les règlements de lotissement de l'ensemble des villes et municipalités de la MRC pourront être modifiés.

Nature de la modification à apporter

Si elles souhaitent permettre sous certaines conditions la réduction de la distance minimale entre deux intersections sur leur territoire, les villes et municipalités devront modifier leur règlement de lotissement afin d'y inclure les nouvelles dispositions apportées par le règlement 406-14.

Le présent document est adopté en vertu du premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

- 7.2 Appel d'offres – Rivière Eaton – conclusion

RÉSOLUTION N° 2015-05-8573

Rejet des soumissions reçues et fermeture de l'appel d'offres CD-2015-01 portant sur la réalisation d'une étude visant à évaluer différentes solutions et à déterminer la meilleure option pour assurer la sécurité des biens et des personnes affectés par la problématique d'embâcle et d'inondation de la rivière Eaton à Cookshire-Eaton

ATTENDU QU'à l'automne 2014 la ville de Cookshire-Eaton souhaite obtenir un certificat d'autorisation pour dragage de la rivière-Eaton puisque des accumulations situées en aval du pont du chemin du Bassin dans la ville de Cookshire ont pour effet de réduire la profondeur du canal d'écoulement du cours d'eau;

ATTENDU QUE l'accumulation de sédiments favorise les embâcles durant la saison hivernale qui peuvent provoquer des inondations à la hauteur du chemin du bassin, de la rue Principale Est et de la rue Eaton à Cookshire où l'on retrouve des résidences et des fermes menacées;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'est pas favorable à la demande puisque de tels travaux ont déjà été réalisés au même endroit par le passé, notamment en 2012, sans que les interventions ne règlent de façon pérenne la problématique;

ATTENDU QUE conditionnellement à l'émission d'un certificat d'autorisation le MDDELCC a exigé de la MRC un engagement à produire et à déposer une étude, ce que la MRC a fait par sa résolution 2014-10-8457;

ATTENDU QUE la résolution 2014-10-8457 commandait une étude visant à évaluer différentes solutions et à déterminer la meilleure option (en matière d'efficacité versus coûts) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes affectés par la problématique d'embâcle et d'inondation dans le secteur du parc de maisons mobiles, des fermes de Pierre Dionne et de Marcel Roy et de leur environnement immédiat dans la Ville de Cookshire-Eaton ainsi qu'à déposer cette étude au MDDELCC avant le 1er novembre 2015;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC tenue le 21 octobre 2014, la ville de Cookshire-Eaton a été identifiée comme unique payeur de l'étude;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres afin de faire produire l'étude et qu'une soumission a été déposée à la date de clôture de l'appel d'offres le 16 mars 2015 par Avizo Experts Conseils;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC tenue le 18 mars 2015, le conseil a suspendu le processus d'appel d'offres à la demande du maire de la Ville de Cookshire-Eaton afin qu'il puisse consulter son conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande par sa résolution 2015-04-5106 l'annulation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le dragage de la rivière Eaton ainsi que de ne pas donner suite à l'offre de services d'Avizo Experts Conseils pour l'étude visant à évaluer les différentes solutions;

ATTENDU QUE les documents de l'appel d'offres CD-2015-01 indiquent que la MRC doit transmettre une résolution de rejet des soumissions aux prestataires de services ayant soumis une offre;

À CES CAUSES, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents :

- **De rejeter** la soumission d'Avizo Experts Conseils reçue le 16 mars 2015 dans le cadre de l'appel d'offres CD-2015-01;
- **D'aviser** le MDDELCC que la MRC annule sa demande de certificat d'autorisation pour le dragage de la rivière Eaton et qu'elle ne déposera pas d'étude visant à évaluer les différentes solutions et à déterminer la meilleure option pour assurer la sécurité des biens et des personnes affectés par la problématique d'embâcle et d'inondation de la rivière Eaton à Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2015-05-8574

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Avril 2015	373 591,23 \$
Salaires :	Avril 2015	55 456,47 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Avis de motion – règlement établissant les règles des rencontres du comité administratif (CA)

Marcel Langlois, conseiller donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture indiquant qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant les règles des rencontres du comité administratif (CA) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

8.3 Séance du conseil du 17 juin 2015 – Avis de changement de lieu

RÉSOLUTION N° 2015-05-8575

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

QUE la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2015 de la MRC du Haut-Saint-François se tiendra exceptionnellement au Centre communautaire de la municipalité du Canton de Hampden, situé au 863 Route 257 Nord, Hampden à 19 :30 heures ;

QU'un avis public soit publié dans le Journal Régional Le Haut-Saint-François

ADOPTÉE

8.4 Séance du comité administratif (CA) du 17 juin 2015 – Avis de changement de lieu

RÉSOLUTION N° 2015-05-8576

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

QUE la séance du comité administratif (CA) du 17 juin 2015 de la MRC du Haut-Saint-François se tiendra exceptionnellement à l'hôtel de ville de Scotstown situé au 101, chemin Victoria Ouest Scotstown.

ADOPTÉE

8.5 Prolongation du bail du 61 rue Laurier East Angus

RÉSOLUTION N° 2015-05-8577

ATTENDU QUE Poste Canada a transmis par l'intermédiaire de Jones Lang LaSalle Real Estate Services, Inc., leur intention de prolonger leur bail venant à échéance le 31 mars 2016 pour une période additionnelle de cinq (5) ans pour le 61, rue Laurier à East Angus;

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter les modalités proposées et de renouveler le bail pour une période de 5 ans;

De mandater le secrétaire-trésorier adjoint à signer le bail

ADOPTÉE

9/ Environnement

9.1 Adoption du plan d'action du projet Climat municipalités

RÉSOLUTION N° 2015-05-8578

ATTENDU QUE la MRC a effectué un inventaire des émissions corporatives et de la collectivité des gaz à effet de serre pour une partie des municipalités de la MRC, dans le cadre du programme « Climat municipalités » ;

ATTENDU QUE dans le cadre dudit programme un plan d'action a aussi été élaboré, lequel se veut un outil pour la MRC ainsi que pour chacune des municipalités ciblées afin de favoriser la réduction des gaz à effet de serre du milieu corporatif et de la collectivité et de contribuer à la mise sur pied de projets s'inscrivant dans une optique de développement durable;

ATTENDU QUE les données recueillies par ce premier inventaire, ainsi que le plan d'action ont pour but d'orienter les décisions tant pour la MRC que pour les municipalités locales;

ATTENDU QUE chacune des municipalités demeure souveraine, de se fixer son propre objectif de réduction et de décider des actions qu'elle décide de mettre en œuvre sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte le plan d'action déposé, revu et corrigé par le personnel de la MRC ainsi que les objectifs de réduction fixés et acheminera le document au ministère;

QUE le conseil incite les diverses municipalités à cibler certaines actions du plan d'action qui pourraient être réalisées à l'échelle de leur territoire et à considérer la réduction des émissions de GES dans tout projet touchant la gestion des bâtiments municipaux et les équipements motorisés municipaux;

De même les municipalités sont invitées à considérer cet objectif de développement durable dans leur planification, notamment afin de favoriser la réduction des GES de la collectivité.

ADOPTÉE

9.2 Appel d'offres – Fosses septiques

RÉSOLUTION N° 2015-05-8579

ATTENDU QUE le contrat de Gaudreau Environnement en est à sa dernière année;

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

De lancer un appel d'offres sur la collecte et le transport des boues de fosses septiques pour des périodes de 1, 3 et 5 ans.

ADOPTÉE

9.3 Résolution d'appui à Concertation Estrie

RÉSOLUTION N° 2015-05- 8580

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

D'appuyer le projet de Concertation Estrie d'effectuer une étude d'impact environnemental de 12 entreprises, dont 2 situées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉE

9.4 Résolution d'appui à la Ressourcerie pour la collecte des RDD

RÉSOLUTION N° 2015-05- 8581

ATTENDU QUE des résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent dans la collecte des résidus domestiques malgré le service d'apport volontaire à l'écocentre et aux divers points de dépôts;

ATTENDU QU'il y a une problématique de contamination des collectes de résidus domestiques par les RDD;

ATTENDU QUE la Ressourcerie du Haut-Saint-François propose de fournir un service additionnel aux municipalités avec qui elle a des ententes de service. Les RDD seront collectés lors des collectes sur appel effectuées par la Ressourcerie chez les citoyens. L'objectif étant de réduire la contamination des collectes de résidus domestiques par les RDD;

ATTENDU QU'il n'y a pas de potentiel de revenu pour la Ressourcerie à offrir une collecte des RDD;

ATTENDU QUE ce service sera offert conditionnellement au démarrage de la Ressourcerie du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la Ressourcerie du Haut-Saint-François est une solution complémentaire à l'écocentre et à Valoris pour optimiser la gestion des matières résiduelles et le détournement de l'enfouissement;

ATTENDU QUE l'élimination des RDD des collectes de résidus domestiques est bénéfique pour Valoris;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François appuie la demande de commandite à Valoris au profit de la Ressourcerie du Haut-Saint-François pour financer les activités de collecte de RDD effectuées par la Ressourcerie.

ADOPTÉE

9.5 Résolution d'appui MRC du Val-Saint-François – Plastiques agricoles

RÉSOLUTION N° 2015-05- 8582

ATTENDU la résolution numéro CA-14-10-11 concernant les plastiques agricoles

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François pour sa résolution numéro CA-14-10-11 concernant les plastiques agricoles;

Sur la proposition de Noël Landry, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François appuie la résolution numéro CA-14-10-11 de la MRC du Val-Saint-François demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de soumettre les plastiques agricoles à la responsabilité élargie des producteurs;

IL EST AUSSI RÉSOLU

De demander que les fabricants et distributeurs fassent partie de la responsabilité élargie;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Recyc-Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités;

ADOPTÉE

10/ Évaluation

10.1 Modernisation des matrices graphiques

Pour répondre aux exigences du ministère, nous devons déposer les rôles 2016 modernisés ce qui entraîne une obligation de moderniser aussi le système d'information géographique (matrice) et produire des nouvelles données (renseignements descriptifs – terrain général et terrain agricole)

Le directeur général avait avisé le CA qu'une dépense était nécessaire pour compléter la modernisation, mais tentait de l'amoinrir et la repousser dans le temps. Ces tentatives ont été vaines. Malgré des demandes de l'ensemble des MRC du Québec pour obtenir de l'aide financière et pour repousser l'échéancier, le gouvernement du Québec a refusé.

a) Système d'information géographique :

Le Groupe de géomatique Azimut propose l'ajustement et les modifications des matrices graphiques afin de respecter les exigences de la modernisation réglementaire, pour un montant de 10 495 \$ pour 2015, 7 785 \$ en 2016 et 2017. (Les montants sont établis en fonction du nombre d'unités d'évaluation (UE) à traiter)

b) Production des nouvelles données prescrites (descriptifs des terrains en général et des terrains agricoles) 3 options possibles :

1- Le Groupe Altus produit l'ensemble des données, nous livre l'ensemble des fichiers de travail et les tables de résultats, fait les importations dans le logiciel d'évaluation PG au coût de 4 500 \$ pour les 5 municipalités à déposer en 2015 ou 12 500 \$ pour les 14 municipalités (la possibilité de payer sur 3 ans sera vérifiée auprès du Groupe Altus);

2- Le Groupe Altus nous vend leurs bases de données, leurs outils (fichier Access .MDB et ArcGIS .MXD) et nous supporte pour la méthodologie et le traitement. Le coût pour cette option est de :
2000 \$ (base de données et banque de temps de 16 heures en soutien technique; 125 \$/h pour les heures supplémentaires);
Le temps de traitement interne est difficile à estimer (connaissance d'Access et des analyses géomatiques, convivialité des outils d'Altus, qualité des données de base, etc.

3- Le Groupe de Géomatique Azimut nous vend l'outil GOdossier (installation et formation incluse) au montant de :

9 250 \$ (3084 \$/ par année pour 2015-2016-2017 et 1529\$ pour 2018 et les suivantes

1 000 \$ pour le procédurier détaillé produit par Le Groupe Servitech (200 pages) ;

Servitech traite de 50 à 100 UE à l'heure selon la taille et les caractéristiques du territoire avec l'outil GOrôle;

Le traitement des unités d'évaluation (14 500) se fait à l'interne

c) Comme le Groupe PG a fait l'acquisition de SMI informatique, nous prévoyons que dès 2016 ils ne supporteront plus le logiciel SEF+ que nous utilisons il faudra à ce moment procéder à l'achat de l'outil GOrôle d'Azimut permettant de lire et d'importer dans le système d'information géographique les fichiers de rôle produits en format XML. Le coût est de 4 950 \$ pour 2016 et 1 090 \$ pour les années suivantes.

En résumé pour l'année 2015 le total à payer serait de 14 995 \$
(a : 10 495 \$ + b option 1 : 4 500 \$)

En 2016 : 16 735 \$ (a : 7 785 \$ + b : 4 000 \$ + c : 4 950 \$)

En 2017 : 12 875 \$ (a : 7 785 \$ + b : 4 000 \$ + c : 1 090 \$)

L'option 1 est retenue afin d'assurer la qualité du résultat et éviter au personnel d'investir plusieurs heures qui ne seront alors pas investies dans d'autres dossiers. Également, le directeur a réussi à obtenir l'option 2 en plus, sans frais supplémentaires, ce qui facilitera la mise à jour. Un autre argument est que nous cherchons à minimiser les frais récurrents de licence.

RÉSOLUTION N° 2015-05-8583-1

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter l'offre du Groupe de géomatique Azimut concernant l'ajustement et les modifications des matrices selon les exigences de la modernisation réglementaire pour un montant d'environ

10 495 \$ pour l'année 2015, 7 785 \$ pour 2016 et 7 785 \$ pour 2017, les montants seront ajustés en fonction du nombre d'unités d'évaluation à traiter.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2015-05-8583-2

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter l'offre du Groupe Altus pour la production de l'ensemble des nouvelles données prescrites soit le descriptif des terrains agricoles et des terrains en général, la livraison des fichiers de travail et les tables de résultats, l'importation dans le logiciel d'évaluation PG au montant de 12 500 \$ pour les 14 municipalités du territoire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2015-05-8583-3

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

De procéder à l'achat en 2016 ou selon le maintien de SEF+ par PG, de l'outil GOrôle d'Azimut;

QUE pour l'année 2015, les coûts reliés aux résolutions 2015-05-8583-1, 2015-05-8583-2 et 2015-05-8583-3 soient payés à même le budget de la MRC par le montant de 22 000 \$ qui avait été budgété pour la cotisation des municipalités à la FQM;

QUE pour les années subséquentes la répartition des coûts soit faite selon le nombre d'unités d'évaluation par municipalité;

QUE les factures annuelles soient acheminées aux municipalités dans l'année correspondante, sans que ces montants ne soient alors ajoutés à la quote-part.

ADOPTÉE

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Schéma de couverture de risques en incendie

11.1.1 Adoption du rapport annuel 2014 du schéma de couverture de risques en incendie

RÉSOLUTION N° 2015-05-8584

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur en septembre 2010 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité Publique conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités du territoire, sauf celle de La Patrie, ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministère de la Sécurité

publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2014 est incomplet et que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François désire le faire suivre au Ministère de la Sécurité Publique dans les plus brefs délais étant donné qu'il devait être acheminé en avril;

ATTENDU QUE les données manquantes des services de sécurité incendies des municipalités du territoire seront acheminées dans un deuxième temps et que ces SSI sont responsables des retards;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le rapport annuel 2013 (Plan de mise en œuvre) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

11.2 Comité de sécurité publique (CSP)

11.2.1 Bilan des activités de la SQ 2014 – 2015

Le président du comité de sécurité publique, Jean Bellehumeur présente sommairement le bilan des activités de la SQ 2014-2015.

11.2.2 Adoption du Plan d'action local et régional (PARL) 2015-2016

RÉSOLUTION N° 2014-05-8585

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique;

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le Plan d'action régional et local 2015-2016 du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Haut-Saint-François tel que présenté.

ADOPTÉE

11.2.3 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières

RÉSOLUTION N° 2015-05-8586

ATTENDU l'importance que les citoyens de la MRC du Haut St-François attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2015-2016, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2015-2015 des résultats équivalents à ceux de l'année 2014-2015, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisé par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

ATTENDU QUE l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

ATTENDU QUE le projet débutera à compter du mois de mai 2015 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2016;

ATTENDU QUE le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2016 via les directeurs de poste.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

QUE le comité de sécurité publique de la MRC du Haut St-François appuie le projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

D'envoyer également copie de la présente au Commandant intérimaire du District de l'Estrie, monsieur Robert Léveillé.

ADOPTÉE

11.2.4 Souper-bénéfice – crabe à volonté

On rappelle aux élus, le souper-bénéfice Crabe à volonté, organisé par la Sûreté du Québec, au profit d'organismes à but non lucratif des MRC du district de l'Estrie qui se tiendra le 9 juin à 18 heures à la Brasserie le Dauphin de Sherbrooke.

12/ Projets spéciaux

12.1 Parc du Marécage des Scots – Adjudication – Appel d'offres piste multifonctionnelle

À la suite de l'appel d'offres PMS-2015-01, publié sur le site SÉAO, quatre (4) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses	Conformité
NRJ	498 991,50 \$	Oui
Excavation Steve Leblanc Inc.	251 349,45 \$	Oui
Excavation Gagnon et Frères Inc.	252 657,56 \$	Oui
MBI Transport et Excavation Inc.	132 651,42 \$	Oui

RÉSOLUTION N° 2015-05-8587

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

D'accorder le contrat de travaux d'aménagement de nouvelles sections de la piste multifonctionnelle du Parc du marécage des Scots au plus bas soumissionnaire conforme, soit MBI Transport et Excavation Inc. au montant de 132 651,42 \$ taxes incluses;

De mandater la préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou son adjoint à signer le contrat.

ADOPTÉE

12.2 Internet haute vitesse – renouvellement contrat Xittel

RÉSOLUTION N° 2015-05-8588

ATTENDU QUE la MRC a fait une demande au MAMOT de pouvoir négocier de gré à gré avec Xittel pour le renouvellement du contrat de service par la résolution numéro 2015-01-8518 adoptée à la séance régulière du conseil du 21 janvier 2015;

ATTENDU QUE la demande a été acheminée le 20 février et que malgré des rappels répétés, nous n'avons pas de réponse;

ATTENDU QUE ce dossier implique plusieurs éléments budgétaires, ainsi que plus de 570 clients que nous ne voulons pas brimer pour des raisons administratives

À CES CAUSES, sur la proposition de Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU**

De prolonger temporairement aux mêmes conditions le contrat de Xittel pour une période d'un an, ce qui permettra de bien préparer le dossier de renouvellement en connaissance des règles qui nous seront exigées par le MAMOT

ADOPTÉE

14/ Réunions du comité administratif

14.1 1^{er} avril 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-05-8589

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2015.

ADOPTÉE

14.2 15 avril 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-05-8590

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 15 avril 2015.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle

Demande d'information concernant la résolution des plastiques agricoles.

16/ Correspondance

Sur la proposition de Marcel Langlois, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Suivi de la consultation de la FQM en vue du rendez-vous des régions, objectif pacte fiscal pluriannuel

Le directeur général fait un retour sur la consultation préparatoire au Grand Rendez-vous des Régions de la FQM et présente les positions des membres présents à la soirée de consultation.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, la séance est levée à 21 h 35.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet